

PROJET ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE DE LA COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT



WOLUWE-SAINT-LAMBERT

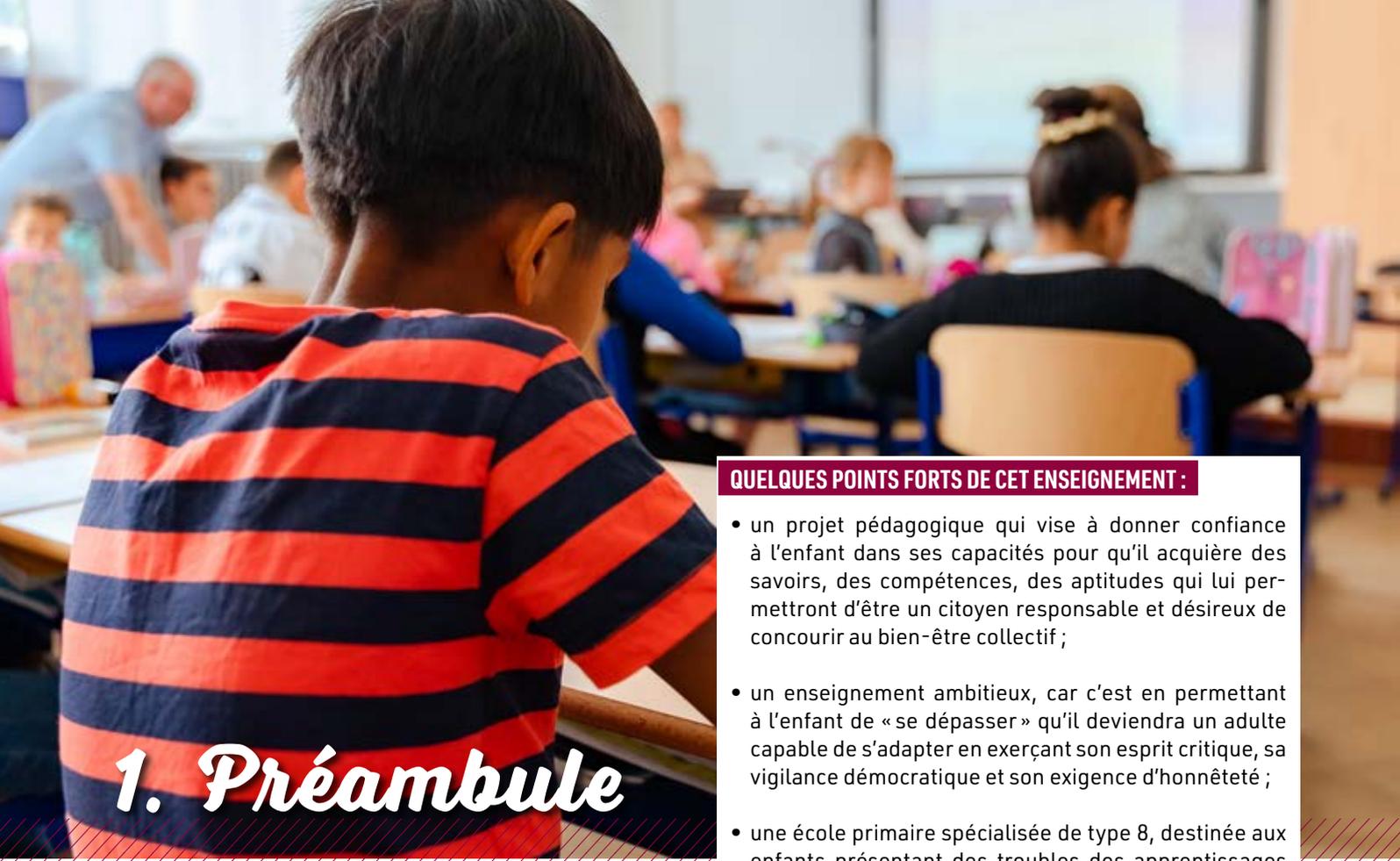


commune accueillante, commune innovante



Sommaire

1.	PRÉAMBULE	p. 03
2.	PROJET ÉDUCATIF	p. 05
2.1	Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables	p. 05
2.2	Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves	p. 05
2.3	Amener tous les élèves à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle	p. 06
2.4	Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale	p. 07
3.	PROJET PÉDAGOGIQUE	p. 08
3.1	Les aspects pédagogiques à même de rencontrer nos valeurs :	p. 08
3.1.1	Une pédagogie participative	p. 08
3.1.2	Une pédagogie différenciée	p. 08
3.1.3	Une pédagogie fonctionnelle	p. 08
3.1.4	Une pédagogie appropriative	p. 08
3.2	Nos pratiques :	p. 09
3.2.1	Nos pratiques communes	p. 09
3.2.2	Nos pratiques spécifiques	p. 14
3.2.2.1	L'enseignement spécialisé	p. 14
3.2.2.2	L'immersion	p. 15
3.2.2.3	La pédagogie Freinet	p. 15
3.2.2.4	Les services de soutien à l'enseignement communal	p. 15



1. Préambule

En tant que pouvoir organisateur, la commune de Woluwe-Saint-Lambert étend son action éducative aux enseignements maternel, primaire, secondaire et supérieur artistique et de promotion sociale (cours de langues modernes). L'enseignement communal appartient au réseau officiel subventionné et présente un caractère non confessionnel. La commune reconnaît le rôle primordial de l'enseignement dans la construction d'une société démocratique, équitable, solidaire et respectueuse de chacun. L'école se doit de former des individus qui soient les artisans de leur propre épanouissement et d'une société juste, ouverte et harmonieuse. Pour mener à bien ce projet de société, il est primordial que l'enseignement public repose sur les principes fondateurs d'une société démocratique et de la laïcité de l'État.

Notre encadrement scolaire se veut constructif, respectueux de la personnalité et des qualités de chaque enfant, à même de les aider à devenir des citoyens responsables, acteurs de l'évolution de la société. Le milieu scolaire est aussi une école de la vie. C'est pourquoi le pouvoir organisateur est particulièrement attentif à ce que les projets pédagogiques des établissements communaux intègrent les notions essentielles que sont le respect, la solidarité, la responsabilité ou l'autonomie.

QUELQUES POINTS FORTS DE CET ENSEIGNEMENT :

- un projet pédagogique qui vise à donner confiance à l'enfant dans ses capacités pour qu'il acquière des savoirs, des compétences, des aptitudes qui lui permettront d'être un citoyen responsable et désireux de concourir au bien-être collectif ;
- un enseignement ambitieux, car c'est en permettant à l'enfant de « se dépasser » qu'il deviendra un adulte capable de s'adapter en exerçant son esprit critique, sa vigilance démocratique et son exigence d'honnêteté ;
- une école primaire spécialisée de type 8, destinée aux enfants présentant des troubles des apprentissages (troubles dans le développement du langage, l'apprentissage de la lecture, de l'écriture ou du calcul et des difficultés attentionnelles) et qui met en œuvre tous les moyens nécessaires pour que les enfants franchissent avec succès les étapes de leur parcours scolaire ;
- un enseignement qui donne une priorité à la langue de l'enseignement soit le français, soit le néerlandais, car tous les pédagogues l'affirment : il n'y a pas de développement des savoirs sans une bonne compréhension et un bon usage de la langue principale de l'enseignement ;
- un enseignement tourné vers la diversité culturelle et linguistique, notamment en encourageant, dès le plus jeune âge, l'intérêt pour la pratique d'autres langues (à cet égard, notre commune a été la première commune bruxelloise à organiser des filières d'immersion linguistique dans l'enseignement francophone) ;
- le développement durable doit être un geste du quotidien pour tous nos enfants : nous préférons un travail mené par les équipes pédagogiques formées à donner les bons repères et les bonnes pratiques aux élèves plutôt qu'une approche imposée de manière dogmatique ;
- la pratique renforcée du sport, notamment par l'organisation des cours de natation à la piscine Poséidon, est également une priorité pour nos écoles communales ; il y va de la santé et de l'équilibre personnel de nos élèves.



Le projet éducatif de l'enseignement communal de Woluwe-Saint-Lambert définit, dans le respect des missions prioritaires et spécifiques fixées au titre 4 du Code de l'enseignement fondamental et secondaire, l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquels il détermine ses objectifs éducatifs.

Le projet pédagogique de l'enseignement communal de Woluwe-Saint-Lambert définit les orientations pédagogiques et les choix méthodologiques qui lui permettent de mettre en œuvre son projet éducatif.

Il se réfère pour cela, et en cohérence avec le projet éducatif et pédagogique du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces, au décret Missions du 24 juillet 1997, aux avis du Pacte pour un enseignement d'excellence du 1er juillet 2015, du 3 mai 2016 et du 7 mars 2017 ainsi qu'au Code de l'enseignement fondamental et secondaire (décret du 3 mai 2019).

L'enseignement communal de Woluwe-Saint-Lambert est neutre, conformément aux dispositions du décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).



Projet éducatif et pédagogique

Projet d'école

Valeurs du Pouvoir organisateur et moyens mis en œuvre

Actions menées par l'école

Mise en œuvre du plan de pilotage pour rencontrer les objectifs d'amélioration du système éducatif de la FWB



2. Projet éducatif

Le projet éducatif décline les missions prioritaires du décret portant les Livres 1 et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun. Il reprend des valeurs que le Pouvoir organisateur considère comme essentielles.

2.1 PRÉPARER TOUS LES ÉLÈVES À ÊTRE DES CITOYENS RESPONSABLES

Nous souhaitons préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, respectueuse de l'environnement et ouverte aux autres cultures.

Notre enseignement place le respect des droits de l'enfant au cœur d'une culture scolaire qui se doit d'être inclusive, participative et respectueuse envers les enfants et les adultes qui les accompagnent. Dans l'école, l'enfant est un sujet de droit, il est considéré comme un acteur qui participe à la vie scolaire selon le discernement dont il est capable.

L'école enseigne et intègre la compréhension des droits, des devoirs, des responsabilités de chacun envers l'autre et celle de la société envers les enfants. Ce principe permet à l'enfant d'entrer en contact avec les idéaux de

respect envers lui-même et envers les autres, envers la société et le monde contemporain. Il offre une structure de valeurs sur laquelle s'appuient les différents acteurs pour prendre des décisions, moduler leur comportement et orienter la participation.

L'école est un lieu d'apprentissage à la démocratie. Elle encourage et soutient un enseignement non redondant, proposant des dispositifs pédagogiques provoquant questionnement, regard critique, exercice du débat, de la contradiction, de la coopération, de la participation individuelle et collective... Une conscience démocratique ne peut s'acquérir que par l'expérience démocratique mise en œuvre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école.

Notre enseignement vise la formation d'un apprenti-citoyen informé, vigilant, critique et rationnel capable de penser par lui-même, par l'acquisition, la compréhension, l'analyse critique des savoirs, des valeurs, des pratiques promues au travers d'expériences structurées et significatives. Il encourage l'enfant, le jeune à la construc-

tion d'une société démocratique et humaniste. Celle-ci étant en transformation et en constante évolution. Il forme à la confrontation des points de vue, dans un souci permanent d'honnêteté intellectuelle. L'école vise le développement d'une personne capable de mobiliser ses savoirs et ses compétences pour construire son autonomie, de réagir, d'agir face aux obstacles, aux difficultés, en vue d'effectuer les changements qui s'imposent, vers une émancipation individuelle et collective.

Notre enseignement refuse toute forme d'endoctrinement et souscrit à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la Convention internationale des droits de l'enfant.

2.2 PROMOUVOIR LA CONFIANCE EN SOI ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE DE CHACUN DES ÉLÈVES

L'enseignement fondamental est un moment déterminant dans la construction de l'identité. L'élève prend conscience de ses traits personnels qui le différencient des autres. Chaque enfant est un être unique à part entière. Chaque enfant a le droit de se développer et de grandir dans le respect de cette unicité et des besoins qui lui sont propres.

Reconnaître l'unicité de chaque enfant, c'est marquer un profond respect envers sa personne, sa dignité, son intimité, sa manière d'être, ses racines familiales, sa culture, sa langue, ses façons d'apprendre, ses besoins...

Notre enseignement reconnaît l'unicité de chaque enfant. Il croit en lui, en ses potentialités, en ses talents, en ses capacités et en ses idées.

C'est parce que l'enfant :

- sait qu'il est accepté tel qu'il est, que les adultes qui l'accompagnent sur le chemin de la connaissance ont pour mission de l'aider au mieux à réussir son « métier » d'élève sans le juger, mais en évaluant de manière objective et formative ses difficultés pour l'aider à les surmonter,
- est informé que la classe est le lieu où on a le droit à l'erreur et que l'erreur est constructive et formatrice,
- s'y sent en sécurité et en confiance,
- qu'il aime venir à l'école. Ce prérequis premier conditionnera son épanouissement et sa réussite future.

Chaque action éducative visera donc à l'épanouissement, la construction de la confiance et de l'estime de soi de chacun des élèves, basés sur l'observation et une écoute attentive aux différentes situations de vie. Notre enseignement se doit de s'adapter, dans la mesure du possible, aux capacités physiques, sociales, affectives, cognitives qui sont celles de chaque élève en particulier.

2.3. AMENER TOUS LES ÉLÈVES À PRENDRE UNE PLACE ACTIVE DANS LA VIE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE

Nous voulons amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et des savoir-faire et à acquérir des compétences, dont la maîtrise de la langue française, qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

Notre enseignement communal est particulièrement attentif aux points suivants :

- **approfondir l'apprentissage de la langue** de l'enseignement oral (compréhension et expression) en maternelle pour faciliter l'apprentissage de l'écriture et de la lecture en primaire (un enfant qui a appris à aimer lire est celui qui a le plus de chance de réussir son parcours scolaire) ;
- **rendre l'enfant conscient du « pourquoi il apprend ce qu'il apprend »** : donner du sens à la scolarité, aux apprentissages, aux finalités éducatives en élaborant des scénarios pédagogiques motivants, contextualisés et accompagnés de situations fonctionnelles qui se rapportent à ce que l'enfant vit au quotidien ;
- **munir les élèves d'outils tant conceptuels que concrets** en vue de maximiser leurs chances de maîtriser et pérenniser leurs acquis afin de pouvoir transférer savoirs, savoir-faire et compétences dans des situations nouvelles.





2.4. ASSURER À TOUS LES ÉLÈVES DES CHANCES ÉGALES D'ÉMANCIPATION SOCIALE

Nos élèves doivent avoir les mêmes chances et les mêmes opportunités de développement social, indépendamment de leur origine sociale ou ethnique, de leur sexe, des moyens financiers de leurs parents, de leur lieu de naissance, d'un handicap...

L'égalité des chances est le cœur des préoccupations de notre enseignement communal.

L'école se doit d'être un lieu qui amène et enseigne à chacun des élèves à s'affranchir, à s'émanciper de toutes formes de dépendance et de préjugés et à s'engager dans des apprentissages qui favorisent l'estime de soi et la confiance en ses possibilités.

Notre enseignement communal refuse et combat toute forme d'exclusion, toute forme de sélection, de relégation, de violence, de ségrégation, de discrimination et d'humiliation.

Une de ses missions essentielles est de favoriser la cohésion sociale en développant une culture qui ne sépare pas les individus, mais qui, au contraire, les réunit, les rassemble dans un esprit de respect mutuel.

Faire face à la diversité conduit à penser et à considérer chacun des élèves dans toutes ses dimensions : sociale, affective, psychologique, motrice et cognitive. Cela nécessite la mise en œuvre de pratiques, de méthodes et de soutiens qui permettent à chaque élève de se construire, de réussir son histoire, son parcours de vie, afin de s'insérer dans la société à laquelle il appartient.

- **pratiquer une approche culturelle permettant d'acquérir des connaissances**, mais aussi de développer des qualités personnelles telles que le sens critique, le jugement, le goût, l'imagination, la créativité... ;
- **accorder une place privilégiée à tous les projets** qui amènent les élèves à découvrir la richesse des langues et des cultures étrangères ;
- **préparer les élèves à répondre aux questions nouvelles que l'ère numérique pose en termes de savoirs et de compétences** nécessaires pour devenir des citoyens éclairés et avoir une utilisation pertinente des outils numériques dans les apprentissages en tant que plus-value pédagogique ajoutée.

3. Projet pédagogique

3.1. LES ASPECTS PÉDAGOGIQUES À MÊME DE RENCONTRER NOS VALEURS :

3.1.1. Une pédagogie participative

La participation n'est pas une faculté innée, elle doit s'apprendre et se développer, mais le bénéfice pédagogique et social que cette manière de concevoir l'école apporte aux élèves et aux enseignants qui y adhèrent est considérable. En rendant l'enfant acteur de ses apprentissages qu'il construit avec l'aide de l'enseignant, ceux-ci gagnent en efficacité du fait de l'implication motivée de l'enfant, de sa collaboration et de la confrontation avec ses pairs. C'est également préparer l'enfant à prendre part à la vie collective, à s'exprimer, à exister socialement et s'épanouir en comprenant et acceptant les avis qui diffèrent du sien. La tolérance, le respect, l'esprit critique, la solidarité, la tolérance à la frustration... sont autant de choses qu'une pédagogie de ce type permet de vivre au quotidien plutôt que de les apprendre en théorie, voire de les « imposer » sans les expliquer.

C'est donc une pédagogie qui met des enfants les uns avec les autres pour qu'ils apprennent les uns par les autres, mais également les uns pour les autres. La classe sera une communauté, dans la mesure où le groupe d'enfants et les adultes sont de plus en plus partenaires dans les choix, l'organisation, la réalisation et l'évaluation des différentes activités de cette classe à partir des besoins

des uns et des autres, en y articulant les contenus d'enseignement, les programmes, les horaires...

3.1.2. Une pédagogie différenciée

Une pédagogie différenciée est une pédagogie qui reconnaît l'élève comme une personne ayant ses représentations propres de la situation de formation.

C'est aussi une pédagogie variée qui propose un éventail de démarches s'opposant ainsi au fait que tous doivent travailler au même rythme, dans la même durée et par les mêmes itinéraires.

La pédagogie différenciée favorise la connaissance du fonctionnement cognitif des élèves. Elle utilise une diversification des supports et des modes d'apprentissage pour un groupe d'apprenants aux besoins hétérogènes, mais aux objectifs communs. C'est celle qui place l'enfant en situation de questionnement et qui en tient compte. Elle alterne les temps d'apprentissage collectif, individuel et en groupe. Elle envisage l'apprentissage de plusieurs façons. Elle se pratique avant, pendant et après la séquence d'apprentissage. C'est une pédagogie qui privilégie l'enfant, ses besoins et ses possibilités. Elle repose sur l'observation des élèves couplée à un feedback immédiat et positif qui permet la régulation des apprentissages (évaluation formative).





3.2. NOS PRATIQUES :

3.2.1. Nos pratiques communes

Il s'agit d'exemples de pratiques communes à plusieurs de nos écoles. Ceux-ci ne sont pas exhaustifs et n'excluent pas la mise sur pied de projets spécifiques.

Les actions pédagogiques : réussite et maîtrise des apprentissages

- Variation des canaux et supports d'apprentissages : feuille, tableau blanc interactif (TBI), tablette, ardoise, synthèses construites avec les élèves, panneaux référentiels, ateliers de manipulations.
- Mise en place d'ateliers essai/erreur, de pratiques et d'atelier pour favoriser l'autonomie, les apprentissages ludiques, les manipulations et le travail en 1/2 groupe.
- Utilisation d'outils pédagogiques variés.
- Variation des méthodes d'apprentissage pour s'adapter aux différents profils cognitifs des élèves (activités de manipulation, défis, raisonnement logique, situation mobilisatrice...).
- Conception de devoirs, dans le respect de la législation, en lien avec les apprentissages et présentant du sens.

Les dispositifs d'accrochage scolaire

- Mise à disposition d'outils numériques spécifiques pour aider les enseignants à rédiger les dossiers d'accompagnement des élèves (suivi et accompagnement des élèves présentant des difficultés d'apprentissage persistantes).
- Mise en place d'un soutien pour les enfants qui ne parlent pas le français avec un travail spécifique sur le vocabulaire de base.
- Collaboration avec le Centre Psycho-médico-social (CPMS).
- Partenariat avec des logopèdes indépendantes qui travaillent au sein des écoles.

3.1.3. Une pédagogie fonctionnelle

Une pédagogie fonctionnelle met l'accent sur le sens des apprentissages et développe la capacité des élèves à faire des liens entre les savoirs et les situations plus larges dans lesquelles ils doivent être mobilisés. Le plus souvent possible, elle ancre les savoirs, savoir-faire et compétences dans des situations proches du vécu de l'enfant, de sa réalité, de son environnement, de l'actualité... de sa classe, de sa commune, de son pays et du monde.

3.1.4. Une pédagogie appropriative

Une pédagogie appropriative vise à structurer les acquis afin d'aider les élèves à mémoriser, consolider et pérenniser le fruit de leurs apprentissages. Elle ne se contente pas de faciliter la restitution de connaissances déclaratives et de maîtriser les connaissances procédurales. Elle ambitionne de mettre en œuvre des procédés qui permettront aux élèves de sélectionner savoirs, savoir-faire et compétences afin de les transférer dans des situations nouvelles.



Les dispositifs d'adaptation et d'encadrement spécifiques

La Fédération Wallonie-Bruxelles met en place des moyens supplémentaires pour assurer la présence d'un deuxième intervenant en classe plusieurs heures par semaine. La présence ponctuelle et régulière d'un deuxième enseignant constitue une opportunité de réguler les apprentissages, d'accorder une attention plus soutenue à chacun, de diversifier les méthodologies, de multiplier les interactions entre élèves et enseignants, de faciliter la mise en œuvre de projets collectifs et, de manière générale, de favoriser un cadre de travail plus serein. Le but étant toujours de garder en tête les besoins des élèves et d'y répondre de manière adaptée, que ce soit dans les dimensions de soutien, de consolidation ou de dépassement.

- Appropriation de ce soutien et de cet accompagnement afin qu'ils soient plus personnalisés pour les élèves et au plus près de leurs besoins. Mais aussi de manière plus collective pour l'enseignant, qui partage avec d'autres membres de l'équipe pédagogique et éducative la prise en charge de l'aide apportée.

Les aménagements raisonnables et l'intégration des enfants à besoins spécifiques

- Mise en place d'aménagements raisonnables en fonction des besoins des élèves. Possibilité de partenariat(s) avec le CPMS et/ou le pôle territorial, structure attachée à des écoles d'enseignement spécialisé qui intervient dans les écoles d'enseignement ordinaire avec lesquelles il coopère.
- Partenariat avec le pôle territorial pour les intégrations.

L'orientation des élèves

- Visite d'une école secondaire en 5^e primaire.
- Animation du CPMS sur les études secondaires et les métiers en 6^e primaire.

L'éducation à la citoyenneté

Le Collège considère que le civisme par le sens des responsabilités est une priorité de l'enseignement communal.

- Élaboration des règles de la classe par les élèves avec le devoir de les respecter.
- Participation à différentes actions citoyennes et toute sortie permettant de respecter le devoir de mémoire.
- Participation active aux Goodplanet Challenges. Ces challenges servent de levier afin de retravailler chaque année ces thématiques environnementales et citoyennes.

L'éducation à la santé

Repas scolaires : qualité et durabilité.

Le Collège est extrêmement attentif à la qualité des repas scolaires afin de garantir l'équilibre alimentaire des enfants par des apports journaliers variés et de qualité.

Depuis longtemps, la vente de produits sucrés ou gras est interdite dans les établissements scolaires communaux.

- Promotion de collations saines et de la soupe chaque jour (sauf le mercredi).
- Suivi de la qualité et de l'équilibre des repas scolaires.
- Obtention du label « Good Food » pour placer l'alimentation au cœur de la dynamique urbaine et faire prendre conscience de l'importance d'une alimentation durable. <https://goodfood.brussels/fr>

- Participation à des ateliers sur l'alimentation saine.

L'éducation aux médias

Participation à des projets favorisant l'intégration de l'éducation aux médias ainsi que l'exploitation pédagogique des médias et des technologies de l'information et de la communication (TIC).

- Participation à l'opération « Ouvrir mon quotidien ».
- Sensibilisation au bon usage du numérique et des outils informatiques avec une utilisation réfléchie des écrans et les dangers d'Internet : partage de données, utilisation des réseaux sociaux, consultation des sites populaires, vérification des informations, hygiène numérique...



La stratégie numérique

Cette stratégie fait de la transition numérique un enjeu transversal. Cet enjeu est identifié dans plusieurs axes d'actions qui permettront de donner à tous les élèves la capacité et les moyens d'agir en tant que futurs citoyens.

- Des projets intégrant des contenus et des ressources numériques au service des apprentissages*.
- Un équipement progressif dans les écoles mis à la disposition des élèves et des enseignants (TBI dans les classes de primaire, PC portables, tablettes, caméras...)*.
- Un écosystème numérique de partage, d'espaces de communication et de diffusion de contenu est mis en place au travers de l'outil Microsoft Teams et l'attribution d'une licence Microsoft 365 (suite bureautique en ligne) et accessible à toute la communauté éducative, aux élèves et à leurs parents.

* Utilisation de ce matériel avec les enfants comme support aux apprentissages ou pour des pratiques de différenciation.

L'éducation à l'environnement

Parce que les plus jeunes sont les citoyens de demain, il est essentiel de les sensibiliser au respect de l'environnement et à la préservation de la planète, de LEUR planète.

- Sensibilisation à la mobilité douce pour limiter l'utilisation de voitures ou de bus scolaires (rangs piétons et cyclistes encadrés et sécurisés par des gardiens de la paix ou des surveillants habilités sur demande).
- Adhésion aux plans de déplacements scolaires pour améliorer la mobilité autour de l'école et promouvoir la mobilité durable.

- Formation au Code de la route et sensibilisation à la sécurité routière des piétons et des cyclistes sur une piste simulant un parcours en site urbain organisée par la zone de police Montgomery et le service communal de la prévention.
- Utilisation de gourdes au lieu de bouteilles jetables.
- Respect de la propreté de l'espace public.
- Sensibilisation au tri des déchets.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Création de potagers et de vergers pour sensibiliser à la consommation de fruits et légumes en associant les enfants à la préparation de plats à base de produits qu'ils ont cultivés. Plusieurs écoles en disposent déjà.

Découverte d'autres milieux

Autant d'occasions de mettre à l'honneur des valeurs telles le partage, la solidarité et le respect de la nature et de l'environnement.

- En P2/P3 et en M 2/M 3 dans le spécialisé, organisation de classes vertes à la ferme communale du Petit Foriest à Vieux Genappe pour sensibiliser les élèves à une gestion responsable et équitable des ressources de la planète. Soins aux animaux, travaux au potager ou au verger, découverte des fruits et légumes de saison, fabrication de pain ou de soupe, explorations sensorielles, animations sur l'alimentation saine et durable, découverte des énergies renouvelables...
- En fin de parcours primaire, organisation de classes de dépaysement en Belgique avec un séjour de plusieurs nuitées.
- Obtention du label « Eco-Schools » dans nos écoles pour mobiliser tous les acteurs afin d'agir sur les enjeux environnementaux, climatiques et de citoyenneté. <http://www.ecoschools.be/bruxelles/>

La prévention et la prise en charge des discriminations, la lutte contre les violences et toutes les formes de harcèlement.

Le Collège considère que les équipes des écoles doivent faire preuve d'une vigilance constante pour faire face à ces phénomènes.

- Organisation de conseils de classe fréquents et d'un conseil d'école. L'objectif étant d'écouter les enfants, de mettre en place des attitudes positives et responsables qui améliorent le bien-être individuel et collectif afin de promouvoir le vivre ensemble.
- Mise en place au sein des écoles, par la Cellule d'animation, d'ateliers bien-être, d'ateliers d'impro, de travail sur les émotions...
- Formation des équipes et soutien de la Cellule de guidance et d'animation.



Le partenariat et la collaboration avec les parents

« Vos enfants sont nos enfants », mais les parents doivent assumer leurs responsabilités.

- Organisation de réunions de parents individuelles afin de cibler les forces et les faiblesses des enfants pour prendre ensemble les décisions qui s'imposent et pour les amener à progresser dans leurs apprentissages.
- Appel régulier aux parents pour qu'ils nous aident à mener à bien nos projets solidaires ou autres.
- Organisation de cours de français langue étrangère (FLE) en partenariat avec les cours communaux de langues étrangères (CCLM).
- Collaboration avec les associations de parents présentes dans toutes nos écoles.

L'apprentissage et l'accès à la lecture

Les écoles communales accueillent un grand nombre d'élèves de nationalités et d'origines très variées. Pour permettre à tous de bénéficier de manière optimale de l'enseignement des écoles communales, diverses initiatives sont mises en place.

- Animations et ateliers autour du livre (comparaison de différents auteurs et illustrateurs "jeunesse", lectures individualisées, lectures de groupes, lectures interactives...).
- Mise en place de moments de lecture dans les classes pour donner le goût de la lecture (les grands lisent aux petits, l'enseignant lit une histoire tous les jours, les enfants choisissent un livre et le lisent à un moment défini en classe).
- Exploitation du kamishibai (présentation d'histoires, confection des planches pour raconter son histoire).
- Abonnements à des collections de livres, des journaux qui permettent de découvrir différents types d'écrits. Ils sont exploités de différentes manières : fiches de lecture, questionnaires sur la compréhension, saynètes, travaux de groupes, présentations...

- Collaboration avec l'équipe de la lecture publique :

- projet des Petits ambassadeurs du livre. Les élèves de classes primaires viennent lire à nos petits de 2^e et 3^e maternelles.
- Accueil de classes en bibliothèque (visites et animations).
- Sélection et prêt de livres (Prix Versele, Petite Fureur, la biennale Peut-on lire de tout ? ...).
- Participation aux projets « La langue française en fête » et « La culture a de la classe ».
- Boîtes à livres à disposition des écoles.
- Organisation de formations à destination des enseignants.

L'apprentissage et l'accès à la culture

Le service communal de la culture et le service éducatif du centre culturel Wolubilis développent de nombreuses initiatives à l'attention des élèves des écoles.

- Participation à différents spectacles à l'extérieur ou à l'école.
- Organisation de visites et sorties en fonction des thèmes et des projets menés dans les classes : des expositions, des musées, des promenades en extérieur et des visites de lieux divers.
- Participation à des ateliers animés par des intervenants extérieurs.
- Participation à des projets en lien avec des thématiques abordées dans les classes.
- Collaboration avec la FWB et des consulats pour organiser le programme d'Ouverture aux langues et aux cultures (OLC) dans plusieurs de nos écoles.

L'apprentissage et l'accès aux sports

Le service communal des sports et le complexe sportif Poséidon mettent à disposition des infrastructures modernes pour la pratique de différentes disciplines sportives aux élèves des écoles.

- Accès aux infrastructures sportives communales : piscine, patinoire, stade...
- Organisation d'un tournoi minicross et d'un tournoi mini-foot un samedi par an pour tous les élèves des écoles de la commune.
- Organisation de journées sportives en lien avec des projets d'écoles.
- Echanges annuels entre nos écoles communales lors :
 - d'ateliers sportifs organisés par les professeurs d'éducation de la 2^e maternelle à la 6^e primaire au bénéfice d'une œuvre caritative ;
 - d'une journée défi natation de la 4^e à la 6^e primaire.

3.2.2 Nos pratiques spécifiques

3.2.2.1. L'enseignement spécialisé

La Charmille est une école d'enseignement spécialisé de type 8.

Cet enseignement est destiné aux enfants atteints de troubles des apprentissages (troubles dans le développement du langage, l'apprentissage de la lecture, de l'écriture ou du calcul et des difficultés attentionnelles).

Les enfants bénéficient d'un apprentissage individualisé (PIA). L'enseignement est dispensé en petits groupes (9 à 14 élèves), ce qui permet à l'équipe pédagogique de mieux connaître chaque élève et de prendre en compte ses difficultés spécifiques et son rythme.

L'équipe pédagogique est composée d'une équipe d'enseignants (titulaires de classe et maîtres spéciaux spécialisés) et d'une équipe pluridisciplinaire (logopèdes, kinésithérapeute, ergothérapeute et éducateur spécialisé).

L'école travaille en collaboration avec CPMS.

3.2.2.2 L'immersion

Les écoles Van Meyel et Parc Malou-Robert Maistriau organisent une filière d'enseignement en immersion néerlandaise. Celle-ci consiste à assurer en néerlandais une partie des activités de la grille horaire dans chaque cycle dès la 3^e maternelle tout en garantissant à l'enfant l'environnement socioculturel de la langue véhiculaire de l'école, le français. L'immersion permet à l'enfant de s'éveiller à un autre mode de pensée et d'oser s'exprimer avec plaisir dans une autre langue tout en exerçant les compétences de base et en rencontrant les attendus de la Fédération Wallonie-Bruxelles en néerlandais durant 18 périodes hebdomadaires en section maternelle et 12 périodes hebdomadaires en section primaire.

Outre le développement des compétences langagières, cette pédagogie contribue à l'épanouissement et à l'enrichissement de la personnalité de l'enfant, contribue au développement de ses compétences intellectuelles et favorise son intégration sociale dans une société de plus en plus multilingue et pluriculturelle.

3.2.2.3. La pédagogie Freinet

L'école Georges Désir dispose d'une filière en pédagogie Freinet.

Une implantation maternelle « Notre petite école » située dans le quartier des Constellations, s'est ouverte pour accueillir deux classes verticales regroupant les enfants de 3 à 5 ans.

Sur le site de l'école Georges Désir, nous ouvrons progressivement trois classes verticales (P1/P2, P3/P4, P5/P6) afin d'assurer la continuité pédagogique du projet en primaire.

Cette filière travaille en respectant la méthodologie propre à la pédagogie Freinet.



3.2.2.4 Les services de soutien à l'enseignement communal

Le Collège des bourgmestre et échevins, au-delà des subventions accordées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, engage sur fonds communaux des enseignants pour améliorer l'encadrement :

- constitution d'une réserve d'enseignants pour pallier les absences (dans les limites du possible) ;
- facilitation du coenseignement ;
- mise en place et pérennisation de projets spécifiques.

Il est en outre soucieux de mettre en place des structures pour aider ses enseignants à développer leur professionnalisme et faire du Projet éducatif et pédagogique communal une réalité concrète de leur quotidien au bénéfice des élèves qui leur sont confiés.

Pour ce faire, nos écoles bénéficient :

Du service de l'Enseignement qui...

- soutient les directions et les équipes des écoles ;
- assure la gestion de carrière du personnel enseignant et non enseignant des écoles communales ;
- veille au suivi des commandes de matériel en collaboration avec le service Administration et marchés et le service des Nouvelles technologies et au suivi des travaux de réparation et d'entretien des bâtiments scolaires en collaboration avec les services techniques ;
- assure l'organisation des transport scolaires.

D'une cellule de pilotage qui...

- aide à l'élaboration des plans de pilotage et à la mise en œuvre des contrats d'objectifs des écoles ;
- supervise la mise en œuvre de projets pédagogiques ;
- sélectionne les nouveaux enseignants ;
- encadre et accompagne tous les enseignants avec une attention particulière portée aux plus jeunes dans le métier : suivi personnalisé, évaluation formative, formations en interne (pédagogie, didactique, méthodologie, maîtrise des outils numériques mis à la disposition des professeurs) ;
- propose des séances de coaching pédagogique individuelles.

D'une cellule d'animation qui...

- veille au bien-être des enfants et des enseignants ;
- donne aux enseignants des formations spécifiques dans ce domaine : automassages, relaxation, pleine conscience... ;
- aide à la mise en place d'espaces pédagogiques, éducatifs et de bien-être dans les classes et les écoles ;
- accompagne les enseignants qui le souhaitent pour réaliser avec leurs classes des projets culturels et artistiques.

D'une cellule de guidance qui...

- favorise le bien-être de l'enfant, son épanouissement personnel, familial et scolaire en assurant une approche globale pour la compréhension des difficultés affectives et scolaires rencontrées ;
- analyse les demandes d'ordre psychosocial émanant des équipes pédagogiques (directions d'école, enseignants, monitrices), des parents, des enfants, du Pouvoir organisateur ou des services extérieurs ;
- propose aux enfants ainsi qu'à leur entourage familial et scolaire, un lieu d'écoute, de réflexion, d'orientation ou d'intervention de première ligne.

La cellule de guidance se compose d'une assistante sociale ainsi que de trois psychologues qui se partagent les différentes écoles communales.

L'assistante sociale peut aussi être sollicitée pour toutes les questions d'ordre social (difficultés financières par exemple).

Les services proposés par cette cellule sont en complément de ceux dispensés par le CPMS de nos écoles. Lorsque la situation s'y prête, ces deux services peuvent collaborer.

D'une diététicienne qui...

- assure le suivi du marché des repas scolaires et vérifie le respect du cahier des charges en matière de qualité des menus proposés par l'adjudicataire ;
- accompagne et fait le suivi des écoles qui se sont engagées dans le processus d'obtention du label Good Food ;
- assure la coordination de programme européen Fruits et Légumes ;
- donne des animations sur l'alimentation saine.

École Parc Malou – Robert Maistriau

Filière immersion possible à partir de la 3^{ème} maternelle
11, rue Joseph Aernaut
02 773 27 62/63
secretariatpmm@woluwe1200.be
www.ecoleparcmalou.be

École Georges Désir

5, venelle Georges Désir
02 761 76 60/61
ecole.georgesdesir@woluwe1200.be
Implantation Notre Petite École Classes maternelles en
pédagogie Freinet
16 A, avenue du Centaure
ecole.georgesdesir@woluwe1200.be

École Prince Baudouin

42, avenue du Couronnement
02 761 11 20 (direction)
02 761 11 21 (secrétariat)
ecole.princebaudouin@woluwe1200.be
www.ecoleprincebaudouin.be

École Princesse Paola

268, chaussée de Roodebeek (parc de Roodebeek)
02 761 75 20/21
ecole.princessepaola@woluwe1200.be
www.ecoleprincessepaola.brussels

École Van Meyel

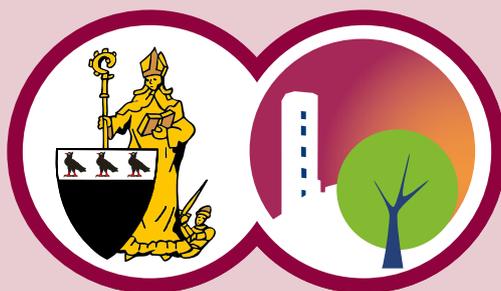
Filière immersion possible à partir de la 3^{ème} maternelle
224, avenue Georges Henri
02 737 03 50
ecole.vanmeyel@woluwe1200.be
www.ecole-van-meyel.com

École Vervloesem

36, rue Vervloesem
02 774 35 91 (direction)
02 774 35 92 (secrétariat)
ecole.vervloesem@woluwe1200.be
www.vervloesem1200.be

École La Charmille

École d'enseignement spécialisé (type 8)
Rééducation en dyslexie, dysgraphie et dyscalculie +
classe de langage
2B, avenue de la Charmille 02 761 29 70
(direction) 02 761 29 71/72 (secrétariat)
lacharmille@woluwe1200.be
www.ecolelacharmille.be



WOLUWE-SAINT-LAMBERT

commune accueillante, commune innovante

www.woluwe1200.be

Édition août 2024